

### Liste des actions

**Action n°2.1 :** Créer un **support unique de communication** pour informer l'ensemble des futurs cédants des points de vigilance à connaître en amont d'une transmission et des dispositifs d'accompagnement existants

**Action n°2.2 :** Définir les **potentiels de production** et de commercialisation des exploitations agricoles en amont de leur transmission

**Action n°2.3 :** Créer un **répertoire individuel** à l'échelle départementale permettant de contacter chacun des cédants en amont de leur cession afin de faciliter la reprise des exploitations

**Action n°2.4 :** Créer une **formation d'ouvrier agricole** basée sur l'expérience professionnelle en situation

**Action n°2.5 :** Créer des **groupements d'employeurs à vocation de transmission**, permettant d'assurer l'embauche de salariés potentiellement repreneurs de l'exploitation ou désirant rejoindre l'exploitation en tant qu'associé.

**Action n°1.6 :** Permettre aux EPCI **d'accueillir les nouveaux acteurs du monde agricole** s'installant dans un territoire afin de faciliter leur intégration sociale et leur contribution à l'économie locale

## **ACTION N°2.1**

Créer un **support unique de communication** pour informer l'ensemble des futurs cédants des points de vigilance à connaître en amont d'une transmission et des dispositifs d'accompagnement existants

### **Problématique**

Il existe aujourd'hui en BFC différentes structures qui accompagnent les cédants dans le cadre d'une transmission d'exploitation agricole et de différentes manières. Les cédants ont accès à une multitude d'informations très souvent dématérialisées. Cette trop grande diversité de données est un véritable frein pour informer des possibilités et des démarches à suivre pour préparer la transmission.

### **Objectifs**

- Aider les cédants à comprendre et connaître les démarches de transmission d'exploitation.

### **Description de l'action**

- Le support de communication unique présente l'ensemble des dispositifs d'accompagnement existants, de manière exhaustive, toutes structures confondues.
- Toutes les informations nécessaires à connaître et les points de vigilance pour préparer au mieux une transmission d'exploitation doivent y figurer.

## **ACTION N°2.2**

Définir les **potentiels de production** et de commercialisation des exploitations agricoles en amont de leur transmission

### **Problématique**

Une exploitation agricole se construit par le ou les agriculteurs qui la pilotent. Les orientations techniques et économiques sont le résultat du choix des individus en fonction du contexte pédoclimatique de l'exploitation mais également en fonction de leur propre passion. Or, un système d'exploitation peut présenter des potentiels de productions et commercialisations différents des choix des agriculteurs en place. Au regard des nouveaux profils des porteurs de projets en agriculture, il est important de pouvoir étudier le champ des possibles des exploitations à céder, afin que le ou les cédants puissent également trouver plus facilement des repreneurs.

### **Objectifs**

- Faire prendre conscience aux exploitants du potentiel de production de leur exploitation.
- Disposer d'accompagnateurs qualifiés pour aider les agriculteurs dans la démarche.

### **Description de l'action**

- Créer une grille de lecture qui permette d'explorer le champ des possibles de l'exploitation dans sa globalité : potentiel agronomique en vue de nouvelles cultures, possibilités de circuits de vente des produits issus de nouvelles orientations techniques, orientation de la destination des bâtiments d'élevage, ...
- Construire une formation destinée aux experts mais également aux agriculteurs pour l'utilisation de cette grille.

### **Point de vigilance**

- Rester au service et à l'écoute du cédant

## **ACTION N°2.3**

Créer un **répertoire individuel** à l'échelle départementale permettant de contacter chacun des cédants en amont de leur cession afin de faciliter la reprise des exploitations

### **Problématique**

Proposer des exploitations à reprendre à des porteurs de projets repose sur la capacité à proposer un large panel des exploitations à céder. La capacité à mobiliser les potentiels cédants dans les départements pour qu'ils se fassent connaître est un exercice difficile. Seulement 10% des cédants sont prêts à entreprendre des démarches pour notamment inscrire leur exploitation au Répertoire Départ Installation (RDI) ou encore se former. Les freins sont souvent humains (la peur de dire que l'on va transmettre, de céder ses terres au voisin...).

### **Objectifs**

- L'ensemble des cédants potentiels des départements de BFC sont contactés afin de constituer un répertoire plus complet des exploitations à proposer aux porteurs de projets.

### **Description de l'action**

A partir d'un audit territorial agricole, il s'agit d'établir et de tenir à jour un répertoire avec :

- Les cédants ;
- Les systèmes de production en place et potentiels ;
- Les atouts du territoire.

Ce répertoire doit permettre de contacter chaque cédant 10 ans puis 5 ans avant la cession de leur exploitation, pour leur présenter les points de vigilance à avoir en matière de transmission, identifier éventuellement des besoins d'accompagnement particulier, et mettre en relation avec de potentiels repreneurs pré-identifiés au travers notamment des Point Accueil Installation (PAI). En plus, les avantages répertoriés des territoires pourraient être présentés aux candidats à l'installation.

Une procédure ou une méthodologie du maillage des territoires et à prévoir pour la création, la mise à jour régulière et l'utilisation de ce répertoire.

### **Point de vigilance**

- Respecter les règles RGPD.

## **ACTION N°2.4**

Créer une **formation d'ouvrier agricole** basée sur l'expérience professionnelle en situation

### **Problématique**

D'après les résultats du sondage mené auprès des agriculteurs, 90% manquent de main d'œuvre et lorsque la main d'œuvre est présente, elle n'est pas toujours qualifiée (manque de compétences et d'expériences).

### **Objectifs**

- Une main d'œuvre qualifiée et plus nombreuse.
- Une valorisation rémunératrice pour l'agriculteur qui forme les ouvriers.

### **Description de l'action**

- Une formation d'un an pour devenir ouvrier agricole (non diplômante) afin d'avoir la possibilité d'observer et de travailler sur l'ensemble d'un cycle (à décliner en fonction de la production, modulation possible).
- Des statuts de stagiaire ouvrant à une rémunération, des cotisations, une protection sociale/accidents.
- Un statut pour le tuteur qui ouvre également à une rémunération et à une formation pour former ses stagiaires.

## **ACTION N°2.5**

Créer des **groupements d'employeurs à vocation de transmission**, permettant d'assurer l'embauche de salariés potentiellement repreneurs de l'exploitation ou désirant rejoindre l'exploitation en tant qu'associé.

### **Problématique**

Aujourd'hui, presque un exploitant sur deux a plus de 50 ans. Les reprises familiales deviennent de moins en moins évidentes. Le contexte économique donne peu de visibilité sur une juste rémunération des productions agricoles pour les éventuels repreneurs en agriculture. Et pourtant des porteurs de projets par conviction souhaitent devenir agriculteur. Souvent démunis face aux choix à faire entre vie professionnelle et vie privée quand il s'agit de reprendre une exploitation, ils sont désireux de pouvoir « s'essayer » au métier.

### **Objectifs**

- Garantir les intérêts de chacun (employeur – salarié) pour faciliter l'acceptabilité de part et d'autre.
- Donner du temps au cédant et au candidat pour apprendre à se connaître et construire une relation de confiance tout en permettant au candidat d'acquérir de l'expérience et ainsi faciliter la transmission.

### **Description de l'action**

- Création du groupement d'employeur type Groupement d'Intérêt économique et environnemental (GIEE).
- Mise en relation des employeurs (cédants sans successeur d'ici 5 ans voire davantage ou sociétés en recherche d'associés) et des candidats à l'installation, embauchés dans un premier temps comme salariés.
- Suivi et accompagnement des transmissions.

### **Point de vigilance**

- Etablir un contrat avec le cédant par rapport à la valeur de reprenabilité.

## **ACTION N°2.6**

Permettre aux EPCI **d'accueillir les nouveaux acteurs du monde agricole** s'installant dans un territoire afin de faciliter leur intégration sociale et leur contribution l'économie locale

### **Problématique**

S'intégrer dans un territoire demande une connaissance des infrastructures existantes (écoles, commerces...) pour bien vivre mais également, de connaître les besoins du territoire en matière de productions agricoles pour potentiellement commercialiser en proximité. Pour exemple, l'approvisionnement en pommes de terre bio d'une cantine d'un village pourrait être facilité par l'installation d'un producteur dans le village.

La réalisation de diagnostics territoriaux agricoles permettrait d'agir collectivement sur les perspectives de développement de l'agriculture et d'encourager l'installation de jeunes.

### **Objectifs**

- Identifier les perspectives de développement agricole à l'échelle de l'EPCI : points de vulnérabilité (ex : départs en retraite), opportunité ....
- Favoriser les transmissions d'exploitations dans les EPCI.
- Rendre les territoires attractifs.

### **Description de l'action**

- Réalisation d'un diagnostic agricole pour chaque EPCI (exploitations, exploitants, salariés, productions, besoins en nouvelles filières, données économiques, foncier agricole et non agricole, les collectifs agricoles existants...) en s'appuyant sur le répertoire de l'action n°2.3 qui tient à jour les exploitations à céder, les potentiels de production et les atouts du territoire.
- Faire prendre conscience des rôles de l'agriculture aux EPCI (alimentaire, économique, énergétique, touristique, impact carbone, eau) par la présentation du diagnostic.
- Etablir un plan d'action pour mieux intégrer l'agriculture dans les territoires à l'échelle locale.
- Présenter les besoins du territoire en terme alimentaire, énergétique et touristique et échanger sur les perspectives de développement des projets agricoles en place aux porteurs de projet
- Mise en relation avec les OPA pour le volet professionnel du projet et faciliter leur intégration à la vie sociale de l'EPCI.

### **Point de vigilance**

- Distinguer le rôle des EPCI de celui des OPA.
- Les EPCI doivent faire abstraction de leur bord politique pour accompagner au mieux les nouveaux acteurs.